068-226800019-20150911-0000015451-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 15/09/2015

Réception par le Prefet : 15/09/2015

Publication: 18/09/2015

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée



Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2015-8-3-4 **Séance du** vendredi 11 septembre 2015

COORDINATION DE LA LIGNE 553 THANN - WITTELSHEIM - MULHOUSE AVEC LES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION MULHOUSIENNE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS:

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES:

Mme JENN, M. MULLER Lucien.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative à la modification des délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

approuve la nouvelle organisation de la ligne 553 THANN – WITTELSHEIM – MULHOUSE selon la grille horaire jointe en annexe;

- ❖ approuve le principe de l'affrètement de cette ligne par le réseau Soléa selon les modalités définies dans le rapport joint en annexe
- ❖ précise qu'une convention d'ensemble à signer avec m2A et reprenant ces dispositifs fera l'objet d'un rapport lors d'une prochaine Commission permanente.

LE PRESIDENT

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité